

Procès DHKP-C : Après un nouveau report, VERDICT le 23/12/2009

L'affaire DHKP-C, c'est le baromètre de notre démocratie !

Le 23 décembre, c'est «l'heure de vérité» dans l'affaire DHKP-C. Au terme de quatre procès sur le fond et de deux sur la forme, six militants (membres présumés du DHKP-C, une organisation marxiste turque) risquent d'être enfermés arbitrairement dans les prisons belges durant de nombreuses années.

L'arrêt qui, après plusieurs reports, sera rendu par la Cour d'appel de Bruxelles constituera, en fait, un test pour nous tous car il déterminera l'état de la démocratie dans notre pays.

Ce qui choque des dizaines de professeurs d'universités et de syndicalistes (qui se manifestent en signant des pétitions et des cartes blanches), ce ne sont pas les idées révolutionnaires véhiculées par Bahar ou Musa.

Ce qui offusque des pans entiers de la société civile, c'est la remise en cause de principes fondamentaux du Droit qu'entérinerait une sentence prononcée à l'encontre des inculpés.

Si ces militants d'origine turque sont condamnés, une brèche sera ouverte dans la jurisprudence belge.

En vertu de la loi «antiterroriste», il ne sera, désormais, plus nécessaire d'avoir commis le moindre délit pour être poursuivi comme chef ou membre d'une organisation terroriste et risquer une lourde peine d'emprisonnement. Si Bahar ou Musa sont jetés en prison : tout citoyen sera alors sous la menace permanente de poursuites, intentées en raison de ses opinions ou de ses engagements politiques.

***Bahar, Musa et leurs camarades ne doivent pas aller en prison.
S'exprimer et militer, ce n'est pas du terrorisme.***

Venez nombreux soutenir Bahar, Musa et leurs co-accusés.
Venez assister au prononcé du verdict du procès DHKP-C, le mercredi 23 décembre.



Dès **8h30**, un rassemblement aura lieu sur les marches du **Palais de Justice de Bruxelles**.

Il sera suivi de la lecture de l'arrêt, pendant toute la matinée (voire toute la journée), à la 13^{ème} Chambre de la Cour d'appel (section néerlandophone).

Si vous ne pouvez passer que durant l'après-midi, contactez le 0474/80.31.48, afin d'obtenir des informations à propos des évolutions de l'audience.

TITOM

Comité pour la liberté d'expression et d'association (CLEA)
www.leclea.be

Procès DHKP-C : Après plusieurs reports, VERDICT le 23/12/2009

L'affaire DHKP-C, c'est le baromètre de notre démocratie !

Le 23 décembre, c'est «l'heure de vérité» dans l'affaire DHKP-C. Au terme de quatre procès sur le fond et de deux sur la forme, six militants (membres présumés du DHKP-C, une organisation marxiste turque) risquent d'être enfermés arbitrairement dans les prisons belges durant de nombreuses années.

L'arrêt qui, après plusieurs reports, sera rendu par la Cour d'appel de Bruxelles constituera, en fait, un test pour nous tous car il déterminera l'état de la démocratie dans notre pays.

Ce qui choque des dizaines de professeurs d'universités et de syndicalistes (qui se manifestent en signant des pétitions et des cartes blanches), ce ne sont pas les idées révolutionnaires véhiculées par Bahar ou Musa.

Ce qui offusque des pans entiers de la société civile, c'est la remise en cause de principes fondamentaux du Droit qu'entérinerait une sentence prononcée à l'encontre des inculpés.

Si ces militants d'origine turque sont condamnés, une brèche sera ouverte dans la jurisprudence belge.

En vertu de la loi «antiterroriste», il ne sera, désormais, plus nécessaire d'avoir commis le moindre délit pour être poursuivi comme chef ou membre d'une organisation terroriste et risquer une lourde peine d'emprisonnement. Si Bahar ou Musa sont jetés en prison : tout citoyen sera alors sous la menace permanente de poursuites, intentées en raison de ses opinions ou de ses engagements politiques.

***Bahar, Musa et leurs camarades ne doivent pas aller en prison.
S'exprimer et militer, ce n'est pas du terrorisme.***

Venez nombreux soutenir Bahar, Musa et leurs co-accusés.
Venez assister au prononcé du verdict du procès DHKP-C, le mercredi 23 décembre.



Dès 8h30, un rassemblement aura lieu sur les marches du Palais de Justice de Bruxelles.

Il sera suivi de la lecture de l'arrêt, pendant toute la matinée (voire toute la journée), à la 13^{ème} Chambre de la Cour d'appel (section néerlandophone).

Si vous ne pouvez passer que durant l'après-midi, contactez le 0474/80.31.48, afin d'obtenir des informations à propos des évolutions de l'audience.

TITOM

Comité pour la liberté d'expression et d'association (CLEA)
www.leclea.be